

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes prestations effectuées par WIDE METROLOGY (ci-après les « Prestations ») sur les éléments de ses clients (ci-après les « Eléments »).

Les présentes Conditions Générales constituent, après acceptation par le Client, l'intégralité du contrat conclu entre WIDE METROLOGY et son Client (ci-après le « Contrat ») et se substituent à tous autres accords éventuels, oraux ou écrits.

Toute dérogation aux présentes Conditions Générales est dépourvue de tout effet juridique, sauf accord préalable et écrit de WIDE METROLOGY.

Le Contrat est réputé conclu à la date de la commande passée par le Client. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes les autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par WIDE METROLOGY.

Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente ont été mises à la disposition du Client, comme visé à l'article L. 441-6 du Code de commerce.

II. - CONTRAT

Pour toute demande d'intervention effectuée par un client, un devis détaillé reprenant les conditions et les limites de la prestation sera rédigé par WIDE METROLOGY.

Toute commande, pour être prise en compte, doit être envoyée par courrier, par télécopie ou par courrier électronique au siège social de WIDE METROLOGY situé à la ZI Pyrène Aeropole Téléport N°5 65290 JUILLAN.

Les adresses électroniques, les numéros de téléphone et de télécopie sont disponibles sur le site internet www.wide-metrology.fr.

Toute commande devra être envoyée en comportant soit :

- Le devis établi par WIDE METROLOGY revêtu de la signature du client, du cachet de sa société et de la mention « Bon pour accord »
- Un bon de commande faisant référence au devis établi par WIDE METROLOGY

L'acceptation de la commande par WIDE METROLOGY résulte de l'établissement et l'envoi d'une confirmation de commande par le moyen de son choix (courrier, télécopie, courrier électronique...).

Toute commande peut être annulée ou modifiée dans son contenu par l'Acheteur par écrit jusqu'à l'expédition de la confirmation de commande.

A compter de cette date, toute commande est réputée ferme et définitive.

III. - LIVRAISONS

Sauf conditions particulières définies sur le devis de la prestation, les frais d'emballage et de transport de tous les éléments confiés à WIDE METROLOGY restent toujours à la charge du Client.

En cas de dégradation survenues lors du transport, le Client doit mentionner des réserves sur le bon de livraison et se rapprocher du transporteur et de son service compétent dans les

soixante-douze heures, suivant la date de livraison des éléments concernés, par lettre recommandée.

Le Client fera également parvenir à WIDE METROLOGY, une copie de la demande effectuée auprès du transporteur.

Tout manquement au respect de cette procédure privera de manière irrévocable le Client de tout droit à indemnisation.

Les frais éventuels d'entreposage des Eléments, entraînés par la procédure restent à la charge du Client.

IV. - RESILIATION

WIDE METROLOGY pourra résilier le contrat sans préavis, sans indemnités et aux torts exclusifs du Client en cas de manquement grave par celui-ci aux obligations mises à sa charge et en cas de manquement au paiement des prestations définies au devis et au chapitre V – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT des conditions générales de vente.

La résiliation sera considéré acquise de plein droit en l'absence de réponse dans les 15 jours consécutifs à l'envoi d'une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception. Le Client sera tenu, dans un délai de 15 jours, au règlement de l'ensemble des factures émises par WIDE METROLOGY en vertu du contrat ainsi que des pénalités définies au chapitre V – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT des conditions générales de vente.

Conformément à l'article L 621-28 du Code du Commerce, WIDE METROLOGY se réserve le droit de résilier le contrat en cas de redressement judiciaire du Client, après envoi d'une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'Administrateur et en l'absence de réponse dans les trente jours.

V. – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix définis lors de l'établissement du Devis s'entendent hors taxe et hors frais de transport.

WIDE METROLOGY se réserve le droit de modifier les prix et modalités de paiement sans préavis.

Les factures sont payables à 45 jours fin de mois à la date de facture, nettes d'escomptes et majorées des taxes en vigueur.

Sauf Condition précisée au devis, les prix des prestations pourront être majorés de 2 % par an.

Tout retard de paiement entrainera de manière automatique :

- Le paiement par le Client d'une pénalité de retard à hauteur d'une fois et demie le taux d'intérêt légal sur les sommes impayées sans nécessiter de mise en demeure préalable.
- Dans le cas de manquement persistant à son obligation de paiement et dans le délai échu de 5 jours après la réception d'une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception par WIDE METROLOGY, le Client redevable de plein droit d'une pénalité forfaitaire de 15% de la somme à payer à laquelle s'ajoutent les frais de recouvrement.

VI. - ASSURANCES

WIDE METROLOGY déclare avoir contracté :

- Une assurance couvrant les dommages causés du fait de la prestation à toutes pièces confiées par le Client.
- Une assurance « Responsabilité Civile » garantissant sa responsabilité pour les dommages corporels ou matériels, causés au tiers à l'occasion de son activité.

WIDE METROLOGY s'engage, sur demande expresse du Client, à produire avant tout début d'exécution des Prestations, une attestation d'assurance précisant la nature des risques couverts et les montants garantis.

La responsabilité civile de WIDE METROLOGY ne peut être engagée que pour des événements garantis et à concurrence des plafonds d'indemnisation stipulés à sa police d'assurance.

En tout état de cause, la responsabilité de WIDE METROLOGY au titre de la fourniture des Prestations, étant précisé que sont exclus tous préjudices indirects, pertes d'exploitation, dommages immatériels ou commerciaux. Le Client doit, pour sa part, se garantir contre les risques susceptibles d'être encourus par les agents de WIDE METROLOGY et tous incidents ou accidents imputables audit Client.

VII. - GARANTIE

Les prestations effectuées par WIDE METROLOGY bénéficient d'une garantie de trois mois à compter de l'établissement du Bon de livraison.

Les modifications apportées à la prestation dans le cadre de la garantie n'en prolongent pas la durée initiale.

La garantie ne s'applique qu'aux prestations effectuées par WIDE METROLOGY et ne couvre pas les éventuels défauts et anomalies affectant les éléments n'ayant pas de lien avec l'intervention réalisée.

L'emballage et le transport (aller et retour) des éléments jusqu'au site de WIDE METROLOGY restent à la charge du client.

Pour toute demande de garantie, le client devra adresser à WIDE METROLOGY un courrier recommandé reprenant les informations suivantes :

- désignation de la prestation réalisée
- numéro de devis / Bon de livraison / Facture
- date de livraison initiale
- analyse du défaut / anomalie constaté.

VIII. – CONDITIONS D'EXECUTION

WIDE METROLOGY effectue les Prestations, telles que définies au devis sur la base des documents fournis par le Client sous sa responsabilité (demande, cahier des charges, photos, plans, fichiers numériques, normes additionnelles définies par le Client) ou, à défaut, par référence aux spécifications propres à WIDE METROLOGY.

Toute commande vaut acceptation entière et sans réserve des spécifications propres à WIDE METROLOGY.

Les délais de réalisation des prestations stipulés dans le devis sont donnés à titre indicatif et tout retard éventuel ne peut donner, sauf condition particulière précisée dans le contrat, le

droit d'annuler la commande, de refuser la prestation ou de demander une compensation ou pénalité.

Toute réclamation portant sur les prestations réalisées par WIDE METROLOGY devra être accompagnée de toutes pièces justificatives et être adressée par courrier, télécopie ou courrier électronique. Les services de WIDE METROLOGY traiteront cette demande dans un délai maximum de 8 jours après réception de toutes les pièces justificatives.

En cas de contestation de cette réclamation, WIDE METROLOGY aura la faculté de recourir à une expertise contradictoire dont les frais seront supportés par le Client si elle confirme les conclusions de WIDE METROLOGY.

Toutefois, aucune réclamation ne pourra être effectuée si elle concerne un élément ayant subi des modifications ou des détériorations postérieures à l'intervention de WIDE METROLOGY.

Tout retour d'élément ne pourra être effectué qu'après accord préalable et écrit de WIDE METROLOGY et ne pourra en aucun cas engendrer une cessation de paiement ou annulation (totale ou en partie) d'une quelconque commande.

Le Client s'engage à fournir à WIDE METROLOGY toutes informations relatives à ses besoins et à la finalité de l'intervention afin d'estimer les aspects contractuels et normatifs de la prestation.

Dans le cas où la prestation n'est pas effectuée dans les locaux de WIDE METROLOGY, le Client s'engage à permettre l'accès au personnel de WIDE METROLOGY aux lieux d'exécution de la Prestation, aux éléments concernés et à leur documentation technique.

Enfin, le Client s'engage à prendre toutes les dispositions administratives et de sécurité relatives à l'accès et aux conditions d'intervention de WIDE METROLOGY, sur le site du Client et sur ses éléments.

IX. – EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

WIDE METROLOGY ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté tel que, notamment, grève, bris de machine, incendie, inondation, explosion, interruption du réseau de télécommunications, faits de tiers.

L'exécution des obligations contractuelles de WIDE METROLOGY sera suspendue pendant la durée de l'évènement et sera prolongée pour la même durée.

X. - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Tout différent relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution du contrat, des présentes Conditions générales ou du devis relève de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel le siège social de WIDE METROLOGY est situé.